

Le Muronnaï

Journal Municipal d'information N° 28 - Janvier 2023

Centre bourg un jour de foire (vers 1912)





Mesdames, Messieurs, Chers Muronnais et Muronnaises, Chers visiteurs,

La page 2022 se tourne avec ses crises (sanitaire, ukrainienne et économique) qui font régner un voile d'inquiétude dans le monde entier.

J'aurai tout d'abord une pensée pour tous les Muronnais et Muronnaises qui nous ont quitté durant cette année et je souhaite assurer de mon soutien leurs familles.

Toute cette année, nous avons continué à appliquer des mesures de distanciation, adapter nos modes de vie, de travail, pratiquer avec intermittence nos loisirs.

Nous avons apprécié nous retrouver quand nous le pouvions, lors des rencontres nomades, du 14 juillet, du repas des aînés où j'ai eu un plaisir particulier à échanger avec grand nombre d'entre vous, à partager une danse... vous avez été nombreux à apprécier l'exposition "Muron autrefois".

Je tiens à remercier les élus, les associations et tous ceux qui ont œuvré pour les différentes manifestations de l'année et qui font vivre au quotidien les activités sur la commune.

Malgré les contraintes, le Conseil Municipal a commencé de réaliser des travaux majeurs. L'amélioration de la sécurité dans la traversée du village était notre priorité du mandat. Des tests ont été réalisés et après analyse de ces aménagements, des installations verront le jour très prochainement.

La durée de l'éclairage public sera réduite pour plus de sobriété énergétique. Les travaux d'isolation de 2 classes de l'école élémentaire et la classe ouverte sont terminés. D'autres projets tels que la végétalisation du cimetière, la désimpermabilisation des sols sur la place progressent dans leur conception et seront effectifs en 2023.

La conjoncture actuelle nous oblige à être vigilant mais d'autres projets verront le jour très bientôt et nous vous en parlerons en réunion publique lors du premier semestre.

Muron est un village dynamique, empreint de l'attrait pour cette ruralité moderne. Sa croissance démographique se poursuit. Son immobilier est prisé et se traduit par la réhabilitation de logements vacants et la création de lotissements mais nous souhaitons maîtriser ces implantations afin que Muron conserve son caractère rural.

Aussi, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre village.

Tous mes vœux de réussite à ceux qui entreprennent.

L'opportunité pour moi de terminer sur une note d'espoir. Cette crise nous aura enseigné le caractère précieux de nos relations humaines, des instants partagés et du vivre ensemble.

Nos familles sont aussi un creuset de bien-être et de réconfort.

Joyeuse année 2023 !

Angélique Lerouge, Maire de Muron

Sommaire

Vie municipale3

- Plantation 1 arbre 1 naissance
- OPAH-RU
- Végétalisation cimetière
- Taille des haies
- Résumé des Conseils Municipaux
- Budget

Vie associative7

- Entente sportive Muron/Genouillé
- Comité des fêtes
- Club Harmonie
- Bibliothèque
- Communauté des sœurs de la Providence
- APE Les Muron des p'tites oreilles

- Solidarité veuve et veuf de Charente-Maritime
- Foyer Rural

Vie locale10

- Un centenaire à Muron
- Départ en retraite de M. Tourneur Jean-Pierre
- Etat civil
- Retour en images
- Stérilisation des chats

La petite histoire12

Fil rouge13

Vie pratique14

- Réunion sur les déchets
- Changement horaires de la Poste
- Inscriptions scolaires
- Urbanisme
- Garderie et cantine
- Info dernière minute
- Transport à la demande
- Camion du CAP
- A votre service

Plantation 1 arbre 1 naissance

Cette année encore, la municipalité a permis aux enfants nés en 2021 de venir planter leur arbre de naissance, soit 2 pommiers et un poirier.

Quoi de mieux pour symboliser une naissance que de planter un arbre, symbole de vie et de croissance ! Surtout quand il donne lui-même naissance à des fruits gourmands à partager entre concitoyens.

J'espère pouvoir perdurer cette nouvelle tradition encore quelques années à Muron.

Villeroy Marine, conseillère municipale

OPAH-RU

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est un dispositif incitatif pour l'amélioration du parc privé de logements, mis en place par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan depuis le 1er juillet 2019.

Ce dispositif intervient dans plusieurs domaines :

- lutte contre l'habitat indigne,
- maîtrise de l'énergie,
- adaptation des logements aux personnes âgées et en situation de handicap,
- rénovation des façades,
- conventionnement sans travaux,

Ce dispositif a également vocation de renforcer l'attractivité des centres-villes, la production de logements locatifs sociaux et le développement de la mixité sociale.

Ainsi, l'OPAH permet à des ménages propriétaires occupants et sous conditions de ressources, d'obtenir des aides de l'Anah, de la CARO, de la commune et d'autres partenaires financiers (Action Logement, caisses de retraite, PROCIVIS, Fondation Abbé Pierre...) pour rénover leur logement ancien (plus de 15 ans), le rendre plus performant énergétiquement ou l'adapter au vieillissement ou au handicap. Des aides sont également accordées aux propriétaires bailleurs qui souhaitent conventionner avec l'État pour créer des logements à loyer modéré, avec ou sans travaux de rénovation.

Zoom sur les projets financés à Muron :

Depuis le lancement de l'opération, 8 propriétaires occupants ont déjà obtenu ces financements pour rénover leur logement. Ainsi, ce sont 74 629 € d'aides qui ont été accordées aux ménages de Muron pour leurs projets de rénovation, atteignant entre 53% et 88% du montant des travaux ! Les travaux financés touchaient à la rénovation énergétique des logements (isolation, système de chauffage, menuiseries, VMC, chauffe-eau), à l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap (douche à l'italienne, ...).

SOLiHA Charente-Maritime Deux-Sèvres est mandaté par la CARO pour vous informer sur le dispositif, vous accompagner dans votre projet de rénovation et de recherche d'aides financières adaptées à votre situation. Aussi, si vous êtes propriétaires occupant ou bailleur, ou que vous souhaitez le devenir, SOLiHA pourra vous accompagner gratuitement dans votre démarche si votre projet est éligible.

Pour tout renseignement, des permanences ont lieu sur rendez-vous tous le 2^{ème} et le 4^{ème} jeudi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30 à :

La CARO Parc des Fourriers, 1, Avenue Maurice Chupin à Rochefort

Vous pouvez prendre rendez-vous ou simplement obtenir des informations auprès de :

SOLiHA, 180-182 Boulevard Emile Delmas
17000 LA ROCHELLE - Tél. 05 46 07 49 99



EMBARQUEZ ✓

pour tout type de travaux !

Des subventions
conséquentes et personnalisées*

Un accompagnement
dans toutes les étapes de votre projet de rénovation par des experts habitat gratuitement par SOLiHA.

Des partenaires financiers
pluriels :

ANAH, la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan, Echillais, Port-des-Barques, Rochefort, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Tonnav-Charente, PROCIVIS, Action Logement, la Banque des Territoires...

*Sous conditions de ressources.

Végétalisation du cimetière

Comme nous l'avons annoncé sur une précédente publication, il a été mis en place (sur une partie pour l'instant), à l'essai de la végétalisation du cimetière.

Il est prévu de continuer d'enherber l'ensemble du cimetière dans les années futures ainsi que de procéder à certains aménagements.

Si nous avons été gênés dans la date d'implantation par la sécheresse, le résultat va au-delà de nos espérances.

Certaines personnes s'offusquent de cette réalisation et crient au scandale sur le devenir de l'entretien du cimetière : hautes herbes, végétaux non maîtrisés...

Malheureusement comme il est demandé de ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans les espaces publics et comme d'autres communes l'ont expérimenté avant nous, nous assumons d'être en conformité avec les directives environnementales et aussi d'être dans le temps comme nous demandent nos enfants voire petits enfants.

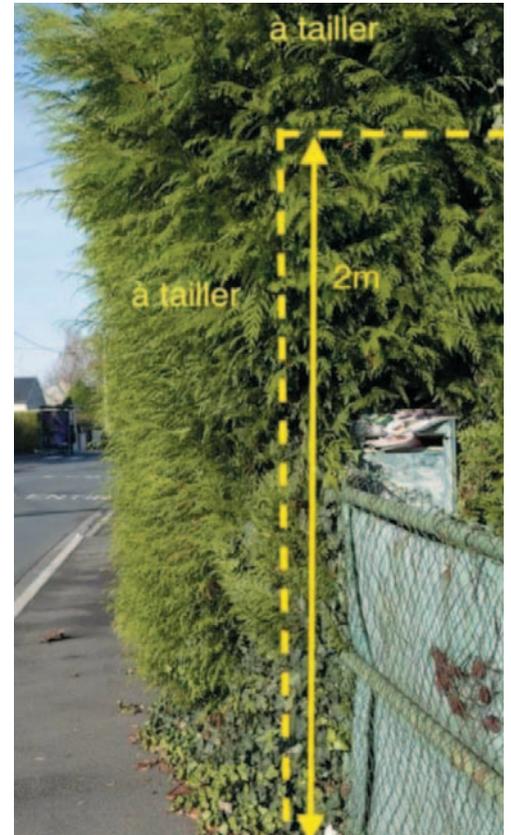
Comment ne pas être en phase avec la sérénité en se promenant dans un cimetière enherbé plutôt que de circuler dans un espace où ne prônent que béton et pierre.

D'une vision grise nous nous dirigeons vers des couleurs plus chatoyantes pour l'œil et le recueil en sera plus que bénéfique lorsque nous naviguerons dans cet espace de verdure.

Taille des haies

Nous vous rappelons que les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.



Résumé des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal

Conseil municipal d'octobre 2022

Suite à la démission de M. VERRIER comme conseiller municipal, Mr Olivier RICHARD intègre le conseil. Suite à la démission de Mr DUNCAN, le conseil décide de conserver 3 postes d'adjoints. Mr DUPRAT Henri est proclamé 3^{ème} adjoint.

Avis favorable : AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DES DIGUES DE LA GIRONDE AU CDG17.

Avis favorable : Affiliation du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de La Gironde au CGD17.

Questions diverses :

- Délégation de signature : Un arrêté va être pris pour que M. BOSDEVEIX ait une délégation de signature pour l'urbanisme afin d'éviter tout conflit d'intérêt.
- Travaux : 2 devis avec des entreprises locales sont

en cours afin de changer une canalisation au cimetière.

- Le conseil décide de réduire la durée de l'éclairage public : allumé à 6h30, extinction à 22h.
- GRT GAZ : pour la Zone artisanale, nous pouvons faire construire à 5m du dernier tuyau.
- Subventions : nous avons récupéré 3 ans de FCTVA pour un montant de 64 000€. A ce jour nous avons reçu comme subventions 802 430€ en comparaison des 698 685€ de l'année dernière.
- Taxe foncière : Mme VILLEMONT donne un tableau comme prévu lors du précédent conseil de l'augmentation de la taxe foncière depuis 2017. Il montre qu'une augmentation de 222% provient de la CARO
- Réunion biodéchets sur la commune pour octobre.

Conseil municipal de novembre 2022

La CARO a voté une indemnité de reversement de 0%. La taxe d'aménagement doit être payée par les propriétaires lors de constructions (maison, garage, piscine ...) Le conseil municipal décide de fixer un taux de reversement de 0% de la part communale de la taxe d'aménagement à l'EPCI, pour les années 2022 et 2023.

Le conseil décide d'augmenter à compter du 01 Janvier 2023, le prix des locations de la Salle Polyvalente et de la Salle des Fêtes suivant le tableau ci-dessous :

Dénomination	Prix commune	Prix hors commune
SALLE DES FETES		
Vin d'honneur en semaine	50,00€	80€
24/12 ou 31/12 Sans chauffage	80,00€	170€
24/12 ou 31/12 Avec chauffage	130,00€	220,00€
Vaisselle	35,00€	35,00€
PETITE SALLE POLYVALENTE		
Salle	60,00 €	120,00 €
Chauffage	40,00 €	
GRANDE SALLE POLYVALENTE		
Vin d'honneur	80,00 €	130,00 €
Salle	180,00 €	400,00 €
Chauffage	100,00 €	
Déplacement estrade	50,00 €	
CUISINE		
130,00 €		
VAISSELLE		
Verres pour vin d'honneur	15,00 €	15,00 €
Vaisselle de 1 à 50 couverts	35,00 €	35,00 €
Vaisselle de 51 à 100 couverts	55,00 €	55,00 €
Vaisselle de 101 à 150 couverts	70,00 €	70,00 €
Vaisselle de 151 à 200 couverts	85,00 €	85,00 €

Le conseil décide d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique. Approuve la convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime, qui concernera les litiges portant sur des décisions prises, à compter du 1er jour du mois suivant la conclusion de la convention

Le Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d'Assistance Technique Générale permettant une assistance technique et administrative et la production d'un diagnostic de voirie recensant les aspects géométriques de la voirie communale, son état structurel, la présence d'ouvrage d'art ainsi qu'une estimation par ratios du coût du maintien de la voirie en bon état de service. Le conseil accepte à l'unanimité

Mr DUPRAT exprime son souhait de percevoir que la moitié de son indemnité car étant retraité, il n'a pas besoin de dégager du temps comme les autres adjoints. Le conseil approuve à l'unanimité. Le conseil approuve également l'indemnité de 5% pour le conseiller délégué, Mr SALOMON Xavier.

Tarifs de la cantine et repas Centre de Loisirs

Les tarifs en vigueur pour les enfants ne changent pas mais une pénalité de non réservation est déjà appliquée mais pas indiquée dans la délibération prise en début d'année (délibération n°2 du 11/01/2022). La Commune œuvre dans un but d'anti-gaspillage, d'où la demande de réservation des repas afin de cuisiner les quantités au plus juste. A titre exceptionnel, le directeur du CLSH décide ou non d'appliquer la pénalité.

	QF 0 à 900	QF 901 à 2000	QF > 2000	Non réservation
Repas de cantine et du centre de loisirs	1 €	2,20 €	2,80 €	5,00€
Repas agent	3.00€			5,00€
Repas enseignant	5.00€			5,00€

Soutien à l'Association des Maire de France

Il s'agit d'un genre de pétition en soutien à l'AMF auprès de l'état. Le Conseil municipal exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population. La commune de Muron, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023 - de maintenir l'indexation des bases fiscales - soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.
- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale.
- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.
- de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances.

Concernant la crise énergétique, la Commune de Muron soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la

possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)

- c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

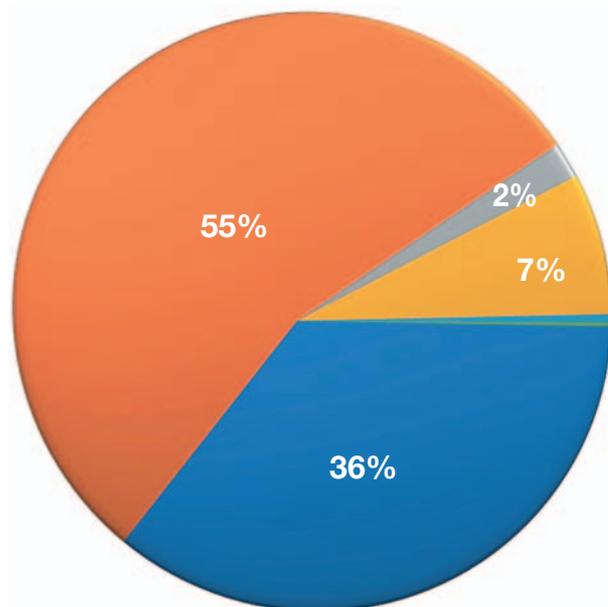
Questions diverses :

- Voirie : Des plateaux de 8m de long à l'entrée (au niveau de l'arrêt de bus) et à la sortie du bourg (vers la bibliothèque) vont être mis en place. Les devis ont été validés en commission voirie. L'entreprise retenue est la société Longuépée avec un devis à 17 093.04€ TTC. Le revêtement devant la cantine est en train de s'affaisser, un devis va être réalisé pour installer un 3^{ème} plateau. Le Conseil valide à l'unanimité la mise en place des ralentisseurs et le devis de la société Longuépée.
- Proposition projets lotissements : Mme le Maire distribue un projet pour un nouveau lotissement à Muron. Elle a reçu une proposition d'un lotisseur pour 27 lots qui, selon elle, ne respecte pas l'OAP

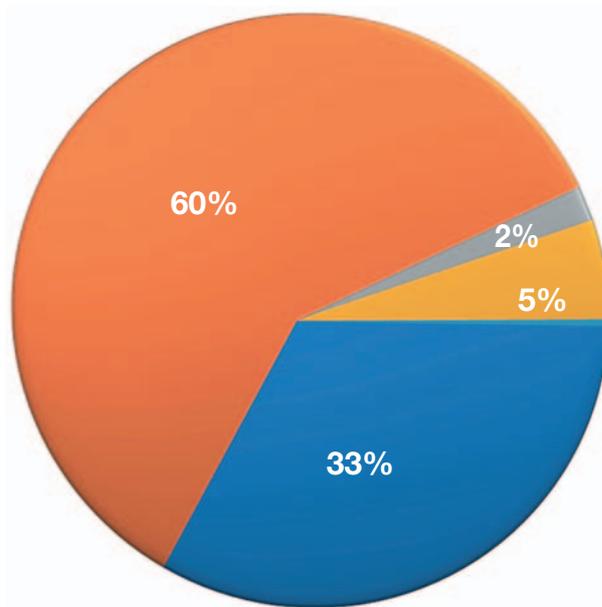
(Orientation d'aménagement programmée- PLU de 2008), de plus le bassin de rétention est sous-dimensionné, le terrain souvent inondé et il y a une ligne de maison le long de la route qui est interdit dans le PLU. Le conseil, à l'unanimité est contre l'implantation de ce projet. Une 2^{ème} demande lui a été faite pour un lotissement à l'île d'Albe qu'elle trouve raisonnable par rapport au précédent proposé sur ce terrain (33 parcelles d'environ 300 m²), en effet celui-ci propose seulement 16 terrains avec des franges paysagères de 500 à 900 m² comprenant 12 places de stationnement visiteurs en plus des deux par parcelle. Mme le Maire pense que les surfaces sont en cohérence avec l'île d'Albe et que la commune a plutôt intérêt à valider ce projet avant que le SCOT lui-même ne soit définitivement adopté car sinon sur la même emprise foncière, nous serions obligés d'accepter des projets comme précédemment proposés l'accès pourrait se faire par l'impasse de la Chapelle, une zone piétonnière serait prévue pour les travaux.

Budget 2022

Dépenses de fonctionnement votées



Dépenses de fonctionnement réalisées au 19/12/2022



	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	368 075	313 649
Personnel	568 400	572 900
Atténuation de produits	19 000	17 280
Subventions et contingents	74 600	48 887
Frais financiers	4 500	3 276
Autres dépenses	2 000	72

Légende

- Charges à caractère général
- Personnel
- Atténuation de produits
- Subventions et contingents
- Frais financiers
- Autres dépenses



Entente Sportive Muron Genouillé, E.S.M.G

Depuis les années 2000, le club n'a cessé de progresser tant au niveau sportif qu'au niveau des effectifs. Aujourd'hui le club est relativement bien structuré et vit grâce à l'investissement au quotidien de ses bénévoles.

L'ESMG a toujours su préserver la solidarité, le respect, l'esprit sportif et le courage. Les dirigeants changent mais ces valeurs restent et permettent d'assurer la pérennité du club depuis plusieurs années.

Aujourd'hui, une équipe de séniors représente l'ESMG en District 4, le bureau ainsi que les bénévoles espèrent vous voir très vite au bord du terrain de muron pour venir encourager les joueurs, qui font un maximum pour faire briller le club.

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes pour cette année 2022 a organisé deux vide greniers, le 1er mai et son vide grenier annuel le 11 septembre où les exposants ont passé une agréable journée ensoleillée, avec un marchand de glace qui déambulait avec son triporteur.

Notre repas dansant thème année 80/90 le 19 novembre dernier a connu un grand succès : nous voulions remercier M. Pourtin Yves pour la préparation et la cuisson des jambons et M. Richard Jean-Paul pour son aide, ainsi que les associations muronaises et les élus présents ce soir-là (Ape, Acca, Foyer rural, les Veufs et veuves et le club Harmonie).

Pour 2023, le comité organisera un vide grenier le 1er mai et le deuxième dimanche de septembre.

Club Harmonie

Depuis le dernier Muronais, les activités ont reprises après tous ces confinements. Nous avons repris la marche du jeudi matin, les départs se font toujours place de l'église à 9h00 si le temps le permet. Toute personne désirant se joindre à nous seront les bienvenues, venez faire un essai avec nous.

Les réunions du jeudi après-midi ont repris dans la salle des associations, rue de la laiterie à 14h00 : divers jeux sont proposés, une collation est prise ensemble en fin d'après-midi pour clôturer les jeux.



Le mardi 10 janvier 2023 nous avons programmé notre Assemblée Générale, petite salle des fêtes à 14h00, le renouvellement des adhésions se fera à cette occasion (13 € l'adhésion). A l'issue de cette assemblée un pot de l'amitié accompagné de la galette des rois vous sera offert pour clôturer la journée.

Cette année notre repas dansant de fin d'année a eu lieu le 07 décembre à la salle polyvalente nous étions 160 pers. ce repas était animé par un musicien Luc Desmaret, tout le monde était enchanté de se rencontrer après ces deux années de disette dues à la crise sanitaire.

Notre paëlla prévue fin juin a été annulée pour cause de canicule et arrêté préfectoral.

Prévisions des activités du Club en 2023 :

- Mardi 10 Janvier : Assemblée Générale (petite salle des fêtes)
- Mardi 07 février : Concours de belote (salle polyvalente)
- Mercredi 12 avril : Repas choucroute (salle polyvalente)
- Samedi 03 juin : Repas paëlla (salle polyvalente) sous réserve
- Samedi 25 juin : Repas pique-nique pour les adhérents (étang de Muron)
- Mardi 05 décembre : Repas dansant de fin d'année (salle polyvalente)

Bien-sûr, toutes ces dates sont prévisionnelles et pourront être changées ou annulées selon les circonstances.

Le Président du Club Harmonie
Jean Paul RICHARD

Bibliothèque de Muron

Et si vous poussiez la porte de votre bibliothèque !

Vous pourriez faire connaissance avec l'équipe des 5 bénévoles et découvrir une collection d'ouvrages pour tous les goûts et tous les âges, d'autant plus que si le livre désiré n'est pas en rayon, nous pouvons vous le procurer grâce à la médiathèque départementale :

"charente-maritime.fr/médiatheque-dep". En tant qu'abonné à la bibliothèque, ce site vous permet aussi d'avoir accès gratuitement à plusieurs sites en ligne.

À la bibliothèque, la consultation des documents sur place est gratuite.

Régulièrement des achats de nouveautés sont effectués et nous mettons en valeur certains titres en fonction de l'actualité... du calendrier...

Outre l'**accueil régulier du public**, les bénévoles se mobilisent pour différentes animations, toutes gratuites :

- accueil des classes (chaque classe revient tous les quinze jours)
- séances "bébés lecteurs" un jeudi matin par mois (inscription obligatoire)
- animations ponctuelles (heure du conte, expo...)



Rendez-nous une petite visite, nous serons ravies de vous accueillir ainsi que vos enfants !

- le mercredi de 15h à 17h
- le vendredi de 16h15 à 18h
- le samedi de 10h à 12h

Ces horaires sont également valables pendant les vacances scolaires (sauf août)

Les tarifs :

4€ par adulte pour un an d'emprunt (1er septembre-31 août) gratuit jusqu'à 18 ans

L'équipe vous souhaite à tous une belle année 2023, riche en lectures et en découvertes.

Pour tout renseignement :

Jacqueline 05 46 27 75 78 ou Sylvie 06 24 74 46 91

Foyer Rural - Bibliothèque de Muron

60 rue de la Libération - Tél. 05 46 27 78 02

biblio.muron@laposte.net

Communauté des sœurs de la Providence

Les sœurs vous accueillent pour tout renseignement concernant la vie de la Paroisse en particulier à Muron, comme la visite des personnes seules ou malades. Si vous connaissez des personnes qui auraient besoin d'une visite d'amitié, n'hésitez pas à nous contacter.

Les dates et les lieux des différents offices sont affichés sur le panneau près de la porte de l'église.

A la rentrée de septembre nous étions quatre mais sœur Bernadette nous a quittées fin octobre pour notre maison-mère à la Pommerye afin de se "refaire une santé".



La crèche à l'église

Cette année la crèche a un nouveau visage. Sylvain et Sylvie sont allés dans les marais et ont cueilli des ajoncs et des chardons : ces derniers ont pris une couleur argentée, d'autres rouges pour embellir la crèche.

Comme chaque année, Stéphanie qui a plein d'idées, était là pour apporter des nouveautés.

Et maintenant voici la crèche terminée. Merci Sylvain, Sylvie, Stéphanie et Philippe, nous vous disons : "à l'année prochaine" !

Dimanche 11 décembre, nous étions une quinzaine à nous retrouver près de la crèche pour un temps de partage, de prière. Avant de nous quitter nous avons pris un chocolat chaud et dégusté des crêpes fourrées à la banane. Merci Karine.

Merci à chacun et chacune et à toi Valérie pour ton investissement.

APE Les muron des p'tites oreilles

Le but de l'association est de proposer des activités festives et des manifestations à destination des élèves et de leurs familles, activités destinées à soutenir l'action éducative de l'équipe enseignante (aide au financement d'une sortie, d'un voyage scolaire, d'un projet...). L'APE propose aussi diverses ventes d'objets, l'argent récolté permet ainsi de participer à l'achat de petits matériels dont bénéficient les enfants. L'association est composée de parents bénévoles qui décident de s'investir pour les enfants.

Cette année nous pouvons compter sur une équipe joyeuse et dynamique représentée par les membres du bureau :

- Présidente : Mylène Delage
- Vice présidente : Nathalie Bouroumeau
- Trésorière : Cyrielle Soeung
- Secrétaire : Sandrine Renaud
- Secrétaire adjointe : Marjorie Freyermouth

Et soutenu par de nombreux adhérents sans qui rien ne serait possible. Vous avez, c'est certain quelques choses à apporter : du talent, du temps, des compétences, des idées... Mettez-les au service de l'APE et venez nous rejoindre pour participer aux diverses actions. Projets de l'APE pour l'année 2022/2023.

Solidarité Détente Veuves et Veufs de Charente Maritime

Le but de notre association est d'une part d'apporter un réconfort moral à celles et ceux qui en éprouvent le besoin après le décès du conjoint, et d'autre part de briser la solitude, d'aider à reprendre confiance en retrouvant une vie sociale plus épanouissante et un équilibre. Pour cela, l'association organise : sorties culturelles, randonnées, pique-niques etc...

Avec le retour à une situation sanitaire plus favorable, le programme de nos activités a repris son rythme habituel à raison d'une par mois, toujours très attendues et appréciées de nos adhérents.



Pour nous joindre ou nous rejoindre :

Email : assov.v17@gmail.com

<http://assov-v17.e-monsite.com> • Tél. 06 28 18 45 35

Facebook : Association Solidarité Détente Veuves et Veufs de Charente Maritime



- **Atelier mémoire** : Sylvette et Françoise animent ce cours tous les lundis après-midi de 16h15 à 17h15 à la salle des associations.
- **Généalogie** : Besoin d'aide de conseil, Jean-Michel est à votre disposition sur rendez-vous au 05 46 27 74 01. (Gratuit)
- **Bibliothèque** : (lire par ailleurs)
- **Une nouvelle activité est apparue cette année : Tennis de table** : Animé par Freddy LACLARE (06 68 41 84 88). Le mardi de 18H à 20H00, créneau libre enfants et adultes. Le jeudi 18H-19H30 enfant, 19H30-21H adultes.

Les activités à venir, vous seront annoncées, en temps voulu.

Vous pouvez nous contacter :

foyer-rural.muron@wanadoo.fr

Et également nous rejoindre pour participer à la vie de notre beau village.

Foyer Rural de Muron

L'allègement des règles sanitaires a permis un retour normal des activités.

Election du nouveau bureau :

- Présidente : Karine KEBALA
- Vice-présidente : Natacha RUAUD
- Trésorière : Sylvette JOFFRION
- Vice-trésorière : Sylvie FORT
- Secrétaire : Agnès RANGIN
- Vice-secrétaire : Martial MERLIN

Membres actifs : Michel et Françoise COMMUNEAU, Freddy LACLARE, Myriam DAUNAS et Cyril DELAGE.

Nos activités permanentes :



- **Gymnastique bien être** : Les séances permettent d'entretenir sa forme en douceur et dans la bonne humeur, le lundi de 15h à 16h à la salle des fêtes (Sylvette 06 98 18 60 57).
- **Location des tables** : Réservation auprès de Natacha 05 16 49 19 16.
- **Jouer au tarot** : Le mardi 14h-18h, vendredi 20h-23h, salle des associations (Martial 06 03 84 45 10)



*L'ensemble des associations
souhaite à toutes et tous
une bonne année 2023*

Un centenaire à Muron

Monsieur PETEL
100 ans Muronnois

100 Ans ! C'est un long parcours ! Que d'événements vécus, heureux ou difficiles. Que d'êtres rencontrés (pour beaucoup depuis disparus).

Je suis né, le 24 décembre 1922, un dimanche à vingt heures, à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne).

Ecolier, collégien ; en 1939 je me lance dans une carrière d'acteur, avec la Compagnie des Comédiens routiers. Une vie fascinante, pleine d'émotions, mais, évidemment, surtout dans les débuts, peu payée ! Je rencontre alors celle qui deviendra ma compagne pendant près de 70 ans. Orpheline, elle a une tutrice. Celle-ci marque aussitôt ses conditions : que je trouve une situation pouvant, même modestement, assurer la vie d'un ménage. C'est le théâtre ou la fille !! Elle avait tant de charmes et de qualités que mon choix (avec sans doute un petit pincement de cœur) fut bientôt fait. Je me trouvais employé de bureau.

Seulement, dans ces années-là, nous étions en plein dans la guerre et l'occupation allemande. Très vite, avant que j'ai pu réagir, je fus rattrapé par le S.T.O, ce système de déportation dans les usines allemandes de toute une couche de jeunes nés de 1920 à 1922. Ce fut les tâches harassantes, les baraques à vingt ou plus par chambrées avec des paillasses sur les lits à étages. Et, très vite, les bombardements quotidiens, sur Berlin et sa banlieue. Evidemment, les forteresses volantes ne faisait pas le tri entre les usines et les camps de travailleurs malgré eux. J'ai vu des morts et des blessés; moi-même je fus touché deux fois, assez légèrement, mais un traumatisme me laissa en état d'amnésie pendant trois jours. Enfin, par toute une combinaison, j'obtiens une permission, de 15 jours, devant être de retour, obligatoirement en rejoignant un convoi prévu. Comme presque tous dans ce cas je ne suis pas reparti. Profitant des jours normaux pour enfin me marier. Ensuite se fut une vie en semi-clandestinité, toujours en état d'alerte, jusqu'à la libération de Paris en août 1944.

Après, ce fut une suite d'emplois commerciaux à représentant, chef des ventes ou responsable de secteur, et pour finir directeur commercial : dans des activités diverses : entre autres, câbles électriques à haute tension, briquets en or Dupont et pour finir fabrique de pinceaux et brosses. Cette dernière cessant son activité je me suis trouvé en semi retraite et retraité depuis 1982.

L'important, entre les périodes de vaches maigres et celles plus florissantes ce fut avec mon incomparable épouse, la création d'une famille, une fille, deux garçons et leur descendance, tous toujours unis, dans une affection sans failles.

A l'automne 2008 (14 ans déjà, les fatigues de l'âge commençant à se manifester, nous sommes venus nous installer près de ma fille à Muron.

Dans ce village paisible mais aux associations vivantes et efficaces, aux habitants accueillants, s'écoulent depuis les jours de ma dernière étape, avec les vieillissements inévitables, mais la sollicitude de ma fille y veillant. Ma seule peine étant d'y être privé la présence d'une chère épouse, trop tôt fauchée par une hémorragie cérébrale.

(écrit par M. Claude PETEL)



Départ en retraite de M. Tourneur Jean Pierre



Nous souhaitons une excellente retraite à notre agent technique communal Jean Pierre Tourneur.

Merci pour votre bienveillance, pour votre sourire, votre gentillesse et votre rire unique.

Vous allez nous manquer mais une nouvelle aventure s'annonce pour vous.



Etat civil

Naissances

BOUDINEL Sacha Olivier Christophe	09/10/2022
CHAGNEAU Emile Léo	27/04/2022
COMBEAU Maëlyo Alexandre Norbert	24/09/2022
COUTAND Sorian Andréas Björn	01/08/2022
DELGAY Clara	13/05/2022
DE OLIVEIRA MAÏA Soa	11/11/2022
GIRAUD Cordélia Némésis Amalia	18/03/2022
GOGUET Malia	02/11/2022
GOUGNARD Neehla Aliyah	18/03/2022
GOURDON Yanis	06/01/2022
LARGOUET Victor Gérard Noël Didier	16/05/2022
SOEUNG Noah Kevin Kheng	08/06/2022
SOUFFRON Kaylia Jeanine Colette Thara	05/04/2022
STOLTZ Hovannès Flavien Matthias	27/06/2022
TRIBIER Sacha Léo	19/11/2022
VINET Eden Emilio Pacôme	19/01/2022

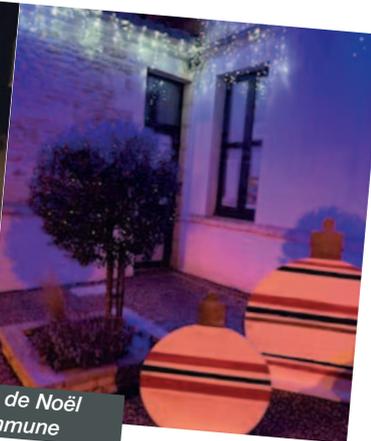
Mariages

GLEMAREC Mathieu Charles-Henry	28/05/2022
Et VAUMORON Aline Pascale Sylviane Catherine	
PAUTROT Frédéric Bernard	24/09/2022
Et COCHELIN Mélanie Mauricette Olga	
PIOT Freddy Philippe	28/03/2022
et BRISSAUD Frédérique Florence Francine	
TELLIER Camille Jean Henri	06/07/2022
Et POTIER Marie-Reine Augustine Thérèse	

Décès

DOGNON Gisèle veuve IZAMBARD	01/02/2022
JEANNOT-LESCOP Jean-François	26/08/2022
MOREAU Renée Marie veuve JAULIN	01/08/2022
NICOLAS Renée épouse SUIRE	02/03/2022
SANZEY Philippe Pol Constant	31/07/2022
BEAUFILS Jacqueline Madeleine Renée Andrée	12/01/2022
de CHANGY Ghislaine Renée Anne	09/09/2022
DELCAMPE Josiane Myreille ép. TRAINEAU	23/01/2022
DUMENIL Claude Hélène Suzanne	09/03/2022
LUNEAU Gilles Ulysse Maurice	27/04/2022
MASSON Michel Bernard Guy	30/01/2022
MOUFFRANC Maryvonne Françoise	30/04/2022
PÉRA Bernard Raymond	01/01/2022
POHER Guy Henri	25/03/2022
POTIER Jean-Pierre	30/08/2022
VINET Roland Michel	22/04/2022

Retour en images



Stérilisation des chats

Bénévole dans l'association "La Chat'loupe rochefortaise", Marie Vicq nous parle de cette problématique : la stérilisation des chats.

Depuis 2012, il y a obligation de faire identifier son animal chez le vétérinaire. La loi actuelle prévoit que les municipalités doivent posséder un refuge ou dépendre d'une convention avec un refuge au plus près de la commune. La recrudescence des chats errants inquiète les élus(es) et c'est pourquoi, nous alertons la population afin d'essayer d'enrayer le problème.

Le but de l'association étant de venir en aide aux chats en détresse, malmenés par la vie, dénutris...

Une règle immuable : l'identification et la stérilisation.

Un exemple: 20 chattes non-stérilisées, c'est 20 X 3 portées en moyenne par an, puis des chatons qui feront eux mêmes des petits, etc.

L'association "La Chat'loupe" de loi 1901, vit sans subvention, peu reconnue aux niveau des services de l'état, mais néanmoins indispensable, vous pouvez aussi décider de donner pour cette association :

du temps, des croquettes (de qualité), litières, pâtés. Votre investissement quel qu'il soit, servira à nos amis les chats.

Un animal une fois adopté, est un être à part entière, nous lui devons de l'attention, une bonne nutrition et des soins, et surtout, sachez qu'il a été stérilisé, et identifié par les bénévoles de l'association.

Une idée de Marie Vicq : faire une campagne de stérilisation au niveau de la commune.

Nous remercions encore cette bénévole depuis plus de 20 ans qui, récemment arrivée sur Muron, agit au quotidien en faveur de nos animaux de compagnie. Vous aussi, pouvez devenir bénévole.

Renseignez vous auprès du messenger de la page Facebook la Chat'loupe rochefortaise.



Interview réalisée par Mme Fort Sylvie, une administrée

Le marais de la petite Flandre

Un marais délaissé pendant la période médiévale

Bien avant la formation des marécages suite au retrait progressif de l'océan au début du moyen âge, la Petite Flandre était un golfe marin faisant partie de l'ancien golfe de Saintonge ou golfe des Santons dont elle occupait la partie septentrionale et se distinguait par la présence d'une vingtaine d'îles. C'est à partir des îles que débute la conquête des vastes marais par une poldérisation rationnelle qui ne fut cependant entreprise qu'à partir du XVII^e siècle par des ingénieurs hollandais, époque à partir de laquelle ce marais reçoit son nom.

Bien que les anciennes paroisses de Muron (formées par les "alleux" de Muron et de l'île d'Albe), de Tonnay-Charente et de Genouillé relevaient toutes de la puissante abbaye bénédictine de Saint-Jean-d'Angély, cette ancienne partie marécageuse du littoral de l'Aunis ne fut pas l'objet d'un aménagement au Moyen Age. Plusieurs raisons expliquent ce manque d'intérêt par ce puissant ordre monastique dont, entre autre, la faible salinité des eaux de l'ancien golfe qui ne permettait pas de créer des salines et l'absence d'argile pour y fixer une industrie de la construction afin de favoriser l'habitat.

Cependant, vers la fin de la période médiévale, des travaux de mise en valeur de la Petite Flandre par le comblement de certaines parties du marais ont été entrepris et ont servi à fixer l'habitat. Des "villeneuves" ont donc été créées dont une au nord de Tonnay-Charente, "qui crée le marais des Groies délimité actuellement par le canal de Genouillé", une autre près de Rochefort (Villeneuve-Montigny) et une autre Villeneuve entre Ardillières et Landrais. Cependant, la région était très loin d'être mise en valeur et une grande partie était délaissée faisant de ces marais une région inhospitalière et pratiquement inhabitée.

La création du Marais de la Petite Flandre au XVII^e siècle

Il faut attendre la fin du XVI^e siècle pour que commence réellement l'aménagement de ces marais maritimes et fluviatiles, constamment inondés dès l'automne et devenus insalubres et pestilentiels surtout lors des saisons chaudes. C'est alors que le Hollandais Humphrey Bradley, à la demande du roi Henri IV, est appelé à entreprendre le dessèchement du marais de Saint-Louis, situé au nord de Tonnay-Charente et dépendant alors entièrement de cette paroisse.

A cet égard, Humphrey Bradley reçoit le titre honorifique de "Grand maître des digues du Royaume". Il constitue alors des sociétés avec ses associés, fait venir des ingénieurs de son pays et encourage les gros propriétaires à participer à ses projets de poldérisation des marais littoraux. Humphrey Bradley est incontestablement l'ingénieur principal de l'aménagement du littoral français du nord au sud ainsi que de la côte de la Méditerranée, ayant engagé "la plus vaste entreprise de ce genre que la France n'ait jamais connue". Cependant sur la côte charentaise et précisément dans le Marais de la Petite Flandre, il ne put achever les travaux qu'il avait envisagés, seule la construction de la levée sur laquelle passait la route royale de Rochefort à Paris fut réalisée pendant son mandat.

Dans le même temps, au tout début du XVII^e siècle, plus

précisément en 1607, une dame de Tonnay-Charente, Jeanne de Saulx-Tavannes, d'une famille d'aristocrates fonciers, les Mortemart, céda des terres à des Hollandais, les frères Coomans, et à un Flamand du Brabant. Ils eurent en charge tous les marais inondés de Saint-Louis et prirent le relais à Humphrey Bradley. Leur rôle dans la région fut considérable et c'est à eux que revient la dénomination de "Petite Flandre" après qu'ils aient fait venir une vingtaine de familles flamandes en 1613 pour réaliser les travaux de dessèchement et après avoir créé la "Société des Marais de la Petite Flandre". Les Hollandais qui étaient déjà passés maîtres dans les techniques des polders commencèrent à creuser en tout premier lieu le Canal de Saint-Louis, ce dernier fut le principal collecteur auquel furent greffés progressivement d'autres canaux de dessèchement (de Loire, de la Daurade, de Genouillé). Devant le succès de cet aménagement, d'autres sociétés de dessèchement des marais furent créées, notamment vers l'est et l'ouest. A l'est et au nord de Rochefort, le marais de Loire-les-Marais fut le second marécage à être assaini après celui de la Petite Flandre. Les travaux furent entrepris en 1718 sur le modèle de celui des Hollandais et les propriétaires fondèrent le "Syndicat des Marais de Loire" qui subsiste encore aujourd'hui. Ce marais fut converti en terre d'élevage équin grâce à l'arsenal de Rochefort qui favorisa l'élevage des chevaux dans le Marais de Rochefort par un édit royal de 1685 acquérant par la suite une solide réputation.



Les Comans exercèrent pendant tout le XVII^e siècle une très forte influence dans la région et un des leurs, Thomas de Comans, fils d'un des aménageurs de la Petite Flandre, réalisa une table funéraire pour l'église Saint-Etienne de Tonnay-Charente.

En 1634, la société dirigée par l'ingénieur aunisien Pierre Siette entreprit le drainage des marais situés au nord de Rochefort couvrant alors les anciennes paroisses de Loire-les-Marais, Breuil-Magné, Saint-Laurent-de-la-Prée ainsi que celles de Ciré et d'Ardillières. Cet ingénieur du roi entreprit également l'assèchement du marais de Tonnay-Charente situé à l'est de la paroisse en faisant réaliser notamment le canal de Genouillé.

1627 : création de la paroisse de Saint-Louis-de-la-Petite-Flandre

La mise en valeur de ces terres anciennement marécageuses et insalubres attira rapidement de nouvelles populations grâce "aux avantages de plus en plus grands, concédés aux sociétés de défrichement", au point que le roi Louis XIII fit construire une église et fonda une paroisse en la dissociant de celles de Muron et de Tonnay-Charente. Cette dernière prit le nom de Saint-Louis-de-la-Petite-Flandre en 1627 en hommage au roi auquel le nom du canal lui revient également.

Son existence fut bien éphémère puisqu'un décret royal en date du 7 mars 1827 la réunit de nouveau à Muron. Aujourd'hui, ce village a totalement disparu.

<https://www.techno-science.net>

Directeur de la Publication - Contact principal : Adrien BERNARD

06 71 96 60 04



Résultat du fil rouge du Muronnais N°27 de janvier 2022

De gauche à droite, 1^{ère} rangée : Christine Champagne - Sarah Mérias - Gildas Martin - Laurent Gougnard

2^{ème} rangée : Anthony Arnaud - Magdalena Varela Suares - Olivier Godin - Sébastien Godin

Dernière rangée : Edwige Godin - Arnaud Stanislas - Benoit Moreau - Christiane Couton (leur institutrice) - Stéphane Grondin - Claudine Durand.

Réunion sur les biodéchets

Dans un peu plus d'un an, à partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

Les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre de cette disposition doivent leur proposer des moyens de tri à la source, conjoints ou complémentaires, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, compostage individuel ou collectif.

C'est pourquoi, une réunion d'information a eu lieu le 18 octobre 2022 à la salle des fêtes rue de la libération avec une distribution gratuite de composteurs.

Vous pouvez toujours réserver votre composteur en mairie aux heures d'ouvertures.



OÙ INSTALLER MON COMPOSTEUR ?

Au soleil ? À l'ombre ? Peu importe. Le plus important est qu'il soit accessible par tous les temps, pour que j'y vide mon bioseau facilement.

Un composteur peut être installé directement sur la terre ou sur l'herbe, mais il peut également être posé sur une surface étanche (terrasse, béton, goudron).

Changement des horaires de la Poste

Lundi 14h 17h
Mardi 9h 12 h
Mercredi 14h 17h

Jeudi 9 h 12 h
Vendredi 9h 12 h
Samedi 9h 12h

LA POSTE



Collecte de sapins

Comme les deux dernières années, vous pourrez déposer votre sapin dans l'un des deux parcs mis à votre disposition dans l'Île d'Albe et au champ de foire à Muron.

Inscriptions scolaires

L'inscription à l'école des nouveaux élèves se fait sur présentation par les familles du certificat d'inscription délivré par la mairie. Avant de prendre rendez-vous à l'école, vous devez vous présenter en mairie munis du livret de famille (et, le cas échéant avec un certificat de radiation de l'ancienne école pour les enfants déjà scolarisés). Il vous sera remis une copie de l'inscription destinée au directeur de l'école.

Urbanisme

Tous renseignements concernant les Permis de construire, les déclarations préalables sont à demander auprès du service urbanisme de la Mairie. Nouveaux horaires de traitement des documents urbanismes les après-midi le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h.

Le service instructeur de la CARO (Communauté d'Agglomération Rochefort Océan) n'est pas ouvert au public.

Garderie et cantine

A compter du 1er janvier 2022, la préinscription pour la Garderie, le Centre de Loisirs et la cantine est obligatoire. Celle-ci s'effectue dorénavant sur internet via le portail famille :

<https://muron.innoenfance.fr/portailFamilleMuron>

INFO dernière minute...

Un recours suite à un refus du Conseil Départemental, va être déposé auprès de ce dernier, suite à sa décision de déclarer que la traversée de l'Île d'Albe n'était pas dangereuse.

Notre objectif est de limiter à 50 km/h la vitesse.



Transport à la demande

R'bus à la demande s'adapte à vos besoins de mobilités !

Nouveau ! Je suis déposée(e) directement à Rochefort TAD

Je m'inscris 05 46 99 22 66

Je réserve au plus tard 2h avant mon déplacement

R'bus

Océan transdev ROCHEFORT OCEAN

Le camion du CAP

Le Bus France Services : un accompagnement de proximité pour vos démarches administratives.

Mme CHARRIER Corinne vous accueille sur la place du centre bourg, les mardis de 10h à 12h30, dans le respect des règles sanitaires. L'accueil se fait donc sur rendez-vous au 06 02 59 50 57.

Les prises de rendez-vous se font en priorité les lundis de 9h à 12h30 et mercredis de 9h à 11h. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale, elle vous rappellera au plus vite.

Permis de conduire Pôle emploi
Caisse de retraite Courriers
Cartes grises
Impôts
CPAM
Bus France Services
M
CAF
MSA
Ordinateurs en libre accès

i @ ☎ 🖨

A votre service



La mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi de 09h à 12h et de 14h à 18h • Mercredi et Jeudi de 14h à 18h
Vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h

Vous pouvez également nous contacter :

Par téléphone aux horaires d'ouvertures : 05 46 27 70 42

Et par mail aux adresses accueil@muron.fr / mairie@muron.fr / urbanisme@muron.fr / clsh@muron.fr

Retrouvez nous sur Facebook <https://www.facebook.com/mairie.muron>

www.muron.fr

TRÉSOR PUBLIC

42 avenue Thomas Wilson
17300 Rochefort Cedex Tél. 05 46 82 16 30

Le Lundi Mardi Jeudi de 8h30 à 12h
13h30 à 16h

Mercredi et Vendredi 8h30 à 12h

GENDARMERIE (ROCHEFORT)

Urgence le 17

POMPIERS (ROCHEFORT)

Urgence le 18

URGENCES GAZ NATUREL

0800 47 33 33 (gratuit /poste fixe)

SANTÉ

LA MAISON MEDICALE 05 79 97 50 06

MEDECIN 05 86 30 07 19

Dr Nicolas HALBERT :

INFIRMIERES 05 46 43 12 16

Mme Emilie MENNEGUERRE COLLEU

Mme Laure DEVAUX

ORTHOPHONISTES 05 46 31 63 74

Mme Louise BERTIN - Mme Léa

DANDURAND

MASSEUR KINESITHERAPEUTE

05 46 27 17 50

Mme Véronique JACQUELIN

OSTEOPATHE 05 79 97 50 02

M. Anthony GARÇON

PHARMACIE DU CENTRE

Mme MACHEFERT 05 46 27 70 66

URGENCES MEDICALES

La nuit, le week-end et les jours fériés, si vous avez besoin de soins, vous pouvez joindre un médecin qui vous indiquera la conduite à tenir au 05 46 27 55 20

En cas d'urgence seulement, faites le 15

SOS TRAUMA 06 51 94 42 74

(une alternative aux urgences de l'hôpital)

Pôle santé de Rochefort - 1, rue Toufaire

TAXI

Tous transports : courses, gare, transport de malade assis (convention Caisses)

M. Samuel VAQUEZ 06 14 41 24 04

R'BUS 05 46 99 22 66

<https://www.rbus-transport.com/>

Tic'TPMR 05 46 99 22 66

Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite.

PRESBYTERE 05 46 27 70 04

2, Impasse des Champs Rougis

ASSISTANTES MATERNELLES

• **BELLIER Karine** 05 46 56 88 17

1 bis impasse du Noyer

• **BEZULIER Céline** 07 83 26 31 88

8 Quéveux Biraud

• **BEZULIER Laëtitia** 07 88 39 13 84

1 rue d'Aunis

• **CHOLLET Maryline** 05 46 27 76 31

3 imp. de la Chapelle

• **COUÉ Françoise** 05 46 27 73 99

11 rue de la Laiterie

• **DELSIDINI Karine** 06 11 33 03 70

4 rue des Tournesols

• **HUDE Hélène** 06 61 71 03 33

9 rue des Fruitières

• **PERTUS Camille** 06 71 05 86 31

12 Rue des Frênes

• **PEZERON Alison** 06 02 69 42 47

1 rue des Fruitières

• **SAVARIT Tiphaine** 06 99 52 10 46

8 rue du Prieuré

LA DECHETTERIE

FERMÉE LE JEUDI 05 46 29 40 36

Hiver : du 01/10 au 31/03 :

lundi, mardi, mercredi vendredi : 14h00 - 17h30

Samedi : 10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Été : du 01/04 au 30/09 :

lundi, mardi, mercredi vendredi : 14h00 - 19h00

Samedi : 10h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00

Lampadaire en panne, que faire ?

• **Relever son numéro :**

le plus souvent, il est inscrit sur une étiquette à hauteur du regard et commence par MU,

Agence Postale Communale

LA POSTE



11, rue du Prieuré - Tél. 05 46 27 70 13

Lundi et mercredi de 14h à 17h

Mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h

Levée du courrier du lundi au vendredi à 12h

Levée le samedi à 9h00

• Appeler la mairie :

au 05 46 27 70 42 qui transmet le jour même l'information au service concerné, Les dépannages n'interviennent pas dans la journée mais plus la panne est signalée tôt, plus le délai d'intervention sera court...

CARRIERES DE L'ARMÉE

Informations sur les carrières dans l'Armée : Terre, Air, Mer ou Gendarmerie, Personnes concernées : garçons et filles tous niveaux, vous pouvez rencontrer, sur rendez-vous, le correspondant défense :

Mme Angélique LEROUGE, Maire



RAMASSAGE DECHETS

Le ramassage des déchets est effectué la nuit, les conteneurs doivent être sortis la veille et rentrés dès le lendemain matin.

En cas de vol de conteneurs :

1 - En mairie, faire une déclaration sur l'honneur de vol, une fois remplie par vous et signée par monsieur le maire, vous sera rendue.

2 - Appeler la CARO : **0800 085 247** (numéro vert). La déclaration vous sera demandée lors de la livraison du nouveau conteneur.